

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL DE AIN-DEFLA



SAISON SPORTIVE
2023/2024

BULLETIN OFFICIEL

N°22

DU 25 AVRIL 2024

SITE WEB:

WWW.LWFAINDEFLA.COM



LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

COMMISSION DE DISCIPLINE

SEANCE DU 22/04/2024

ETAIENT PRESENTS :

Mms :-BOUZEKKAR Mansour, Président
 -GOUASMI Benyoucef, Secrétaire
 -DJEZZAR Ali, Membre

TRAITEMENT DES AFFAIRES :**BILAN**

DESIGNATION DES AFFAIRES	HONNEUR	Pré-Honneur	JEUNES	TOTAL
AFFAIRES	05	02	04	11
AVERTISSEMENTS	13	06	13	32
EXPULSIONS	01	02	03	06
CONTESTATIONS DE DECISION	01	02	00	03
CONDUITES INCORRECTES	00	01	00	01
DIRIGEANTS SIGNALES	00	00	00	00
AMENDES	5.000,00	10.500,00	14.000,00	29.500,00

CHAMPIONNAT DIVISION HONNEUR SENIORS DU 19 et 20 Avril 2024.**Affaire N°142 : Rencontre/ CRBEA (El-Amra) VS CRBAL (Ain-Lechiakh) en Séniors du 19/04/2024.**Joueurs Avertis : (03)

-BOUAZRI Halim Lic N°23W44J0048 Club CRBAL -----C.A.S
 -CHAHER Abdelkader Lic N°23W44J0032 Club CRBAL -----C.A.S
 -HADOUCH Bilel Lic N°23W44J0328 Club CRBEA -----C.A.S

Affaire N°143: Rencontre/ OM (Miliana) VS CSAT (T.I.Ziyad) en Séniors du 20/04/2024.**OM MILIANA : BOUDJEMA Houssam Lic N°23W44J0794-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire N°02 FAF du 09/11/2023.**Joueurs Avertis : (03)

-MOUL EL OUED Djamal Lic N°23W44J0504 Club OM -----C.A.S
 -RASSOUN Wail Lic N°23W44J0306 Club CSAT -----C.A.S
 -KHERICI Brahim Lic N°23W44J0049 Club CSAT -----Jeu Dangereux

Affaire N°144 : Rencontre/ CRBAS (Ain-Sultane) VS SCM (Miliana) en Séniors du 19/04/2024.Joueurs Avertis : (02)

-BENYEGHZER Abderrahmane Lic N°23W44J1859 Club CRBAS -----C.A.S
 -HAMRAT Benyoucef Lic N°23W44J0450 Club CEBAS -----C.A.S

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

Affaire N°145: Rencontre/ CMBA (Aribs) VS OMSL (Sidi-Lakhdar) en Séniors du 19/04/2024.

Joueur Exclu : (01)

-SIMIANI Abdellah Lic N°23W44J0490 Club CMBA-Cumul de cartons (Cas+Cas)-Un (01) match de suspension ferme (Art/103/RG/FAF).

Joueur Averti : (01)

-CHEHLOUL Ilyes Lic N°23W44J1169 Club OMSL -----C.A.S

Affaire N°146: Rencontre/ CRBAT (Ain-Torki) VS IRBA (El-Abadia) en Séniors du 19/04/2024.

Joueurs Avertis : (04)

-ACHOUR Kheireddine Lic N°23W44J0360 Club CRBAT -----C.A.S

-YAGOUB Mohamed-Amine Lic N°23W44J0361 Club CRBAT -----C.A.S

-NEFIDAS Ali Lic N°23W44J0283 Club IRBA -----C.A.S

-AZLOUNE Madjdi Lic N°23W44J0337 Club IRBA -----C.A.S

CHAMPIONNAT DIVISION PRE-HONNEUR DU 19/04/2024.

Affaire N°147: Rencontre/ CRBK (Khemis) VS ESB (Sidi-Bouabida) en Séniors du 19/04/2024.

CRBK El-Khemis : MADJENE Oussama Lic N°23W44J0025-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire N°02 FAF du 09/11/2023.

Joueur Exclu : (01)

-KHERABI Mohamed-Anis Lic N°23W44J0811 Club ESB (Sidi-Bouabida)-Empêchement de marquer un but-Deux (02) matchs fermes de suspension (Art/109/RG/FAF/).

Joueurs Avertis : (02)

-NEZELFAR Noureddine Lic N°23W44J0015 Club CRBK -----C.A.S

-BOUSMAL Yazid Lic N°23W44J0017 Club CRBK -----C.A.S

Affaire N°148: Rencontre/ CAA (El-Attaf) VS RCAM (Mekhatria) en Séniors du 19/04/2024.

RCAM Mekhatria : BAHA Khalil Lic N°23W44J1204-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire N°02 FAF du 09/11/2023.

Joueur Exclu : (01)

MELIHI Islam Lic N°23W44J0695 Club CAA El-Attaf-Cumul de Cartons (CAS+JD)-Un (01) match de suspension ferme (Art/103/RG/FAF).

Joueurs Avertis : (04)

-BENABILA Amine Lic N°23W44J0694 Club CAA El-Attaf -----Jeu Dangereux.

-SEDAKI Abdelbasset Lic N°23W44J1812 Club CAA El-Attaf -----C.A.S

-BOUZID ARAIBI Mohamed-Amine Lic N°23W44J1811 Club CAA El-Attaf -----Jeu Dangereux

-SEDAKI Abdelali Lic N°23W44J1513 Club CAA El-Attaf -----C.A.S

Amende de Cinq Cent (500,00) Dinars au Club CAA El-Attaf pour conduite incorrecte (Art/130/RG/FAF).

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

CHAMPIONNAT CATEGORIES DES JEUNES DU 20/04/2024.**Affaire N°81** : Rencontre/ ESB (Sidi-Bouabida) VS IRBA (El-Abadia) du 20/04/2024.**Joueurs Avertis en U19** : (02)

-BOUASLI Abderraouf Lic N°23W44J0772 Club IRBA -----C.A.S

-AMIRI Abderrahim Lic N°23W44J1665 Club ESB -----C.A.S

Affaire N°82 : Rencontre/ MBTZ (Tacheta) VS RCAM (Mekhatria) du 20/04/2024.**Joueurs Avertis** : (02)

-DAOUDI Abdelkader Lic N°23W44J0144 Club RCAM -----C.A.S

-BOUTAIRA Hamza Lic N°23W44J1140 Club MBTZ -----C.A.S

Affaire N°83: Rencontre/ SCM (Miliana) VS CMBA (Aribs) du 20/04/2024.***Joueur Exclu en U15** : (01)**-ADJADJ Youcef Lic N°23W44J0676 Club SCM Miliana-Insulte envers Arbitre Directeur-Deux (02) matchs de suspension fermes + Amende de Sept Mille (7.000,00) Dinars (Art/100/RG/FAF/Jeunes).*****Joueurs Exclu en U17** : (02)**-BENMOHAMMED Abdelkader Lic N°23W44J1233 Club SCM Miliana-Cumul de Cartons(CAS+CAS)-Un (01) match de suspension ferme (Art/87/RG/FAF/Jeunes).****-GUELLIL Mohamed Lic N°23W44J1612 Club CMBA Aribs-Agression envers adversaire-Deux (02) matchs de suspension fermes + Amende de Sept Mille (7.000,00) Dinars (Art/95/RG/FAF/Jeunes).*****Joueurs Avertis** : (03)

-REMAOUN Youcef Lic N°23W44J0740 Club SCM -----C.A.S

-AZIZOU Nadhir Lic N°23W44J0864 Club CMBA -----C.A.S

-ZERAOULA Abdelillah Lic N°23W44J0766 Club CMBA -----C.A.S

Affaire N°84: Rencontre/ CRBAS (Ain-Sultane) VS CRBAL (Ain-Lechiakh) du 20/04/2024.**Joueurs Avertis U17** : (02)

-KADRI Mohamed-Mohcene Lic N°23W44J1897 Club CRBAS -----C.A.S

-YAGOUBI Abdelhak Lic N°23W44J1589 Club CRBAL -----C.A.S

Joueurs Avertis en U19: (04)

-SADAT Anes Lic N°23W44J0039 Club CRBAL -----Anti Jeu

-MOHAMED-EZZINE Mokhtar Lic N°23W44J0035 Club CRBAL -----C.A.S

-BENYEGHZER Abderramane Lic N°23W44J1859 Club CRBAS -----C.A.S

-BENFRIHA Youcef Lic N°23W44J1858 Club CRBAS -----C.A.S

DECISION DE LA COMMISSION DE RECOURS DE LA LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL DE BLIDA.**Affaire N°07/2024** : Rencontre : USD Djelida- SCM Miliana en Séniors du 05/04/2024.

Reprise Affaire N°134 suivant N°20 du 11/04/2024 :

Lire : BEZZINA Mohamed Lic N°23W44E0004-Entraîneur Séniors du Club USD Djelida-Deux Ans de suspension dont Dix Huit (18) mois avec sursis +Amende de Vingt Mille (20.000,00) Dinars. Le reste sans changement.

Le Secrétaire,**B.GOUASMI****Le Président,****M.BOUZEKKAR**

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

DIRECTION ORGANISATION SPORTIVE**SEANCE DU 21/04/2024****Etaient presents:**

Mr: MAZOUZI DJILALI
 Mr: CHERIEF MOHAMED
 Mr: HAFNAOUI MHAMED

PRESIDENT
 SECRETAIRE
 MEMBRE

ORDRE DU JOUR:**HOMOLOGATION 23é journée HONNEUR(SENIORS)**

- CRBEA(01) / CRBAL(00) -CRBAS(00) /SCM(06)
 -OM(01)/ CSAT(01) -CRBAT(02) /IRBA(03)
 -CMBA(02)/ OMSL(03) -USD()/ MBTZ()/N /J
 -CRBOD/ Exempt

CLASSEMENT P/HONNEUR SENIORS 02 journée PLA OFF (SOUS TOUTES RESERVES)

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEFALCATION
1	CAAttaf	06	02	02	00	00	06	03	+03	
2	CRBK	03	02	01	01	00	07	03	+04	01 PT
3	RCAM	01	02	00	01	01	04	05	-01	
4	E S B	00	02	00	00	02	02	08	-06	

CLASSEMENT HONNEUR SENIORS 23é journée (SOUS TOUTES RESERVES)

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEFALCATION
1	SCM	57	22	18	03	01	77	13	+64	
2	U S D	49	21	15	04	02	56	19	+37	
3	CRBEA	47	21	14	05	02	47	16	+31	
4	CMBA	39	21	12	03	06	38	31	+07	
5	IRBA	34	21	09	07	05	37	23	+14	
6	OMSL	32	22	09	05	08	41	34	+07	
7	MBTZ	24	22	09	03	10	41	50	-09	06Pts
8	CRBAL	19	21	08	04	09	27	37	-10	09Pts
9	CRBOD	14	21	06	02	13	34	59	-25	06Pts
10	OMiliana	14	21	03	05	13	23	47	-24	
11	CSAT	11	21	04	01	16	28	56	-28	02Pts
12	CRBAT	05	21	04	02	15	31	67	-36	09Pts
13	CRBAS	02	21	03	04	14	23	51	-28	11 Pts
14	CRBH									Forfait Général

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

TRAITEMENT DES AFFAIRES (SENIORS)**AFFAIRE N°022/RENCONTRE/ - USD/ MBTZ (S) du 19/04/2024**

- Vu la feuille de match .
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 19/04/2024 à Djelida.
- Attendu que l'équipe USD et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe MBTZ.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe MBTZ et annula la rencontre.
- Conformément à l'article 62 RG/FAF(2019/2020) phase retour.
- Par ces motifs la commission décide :
- Match perdu par pénalité à l'équipe MBTZ en attribuant le gain du match à l'équipe USD qui marque trois (03)points par un score de trois (03) buts à zéro.
- Amende de Quinze milles(15.000.00) dinars au club MBTZ.
- Défalcation de six (06) points au club MBTZ.

TRAITEMENT DES AFFAIRES (JEUNES)**AFFAIRE N° 071 RENCONTRE/ IRBAB/CAA(U19) du 20/04/2024**

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 20/04/2024 à Ain bouyahia.
- Attendu que l'équipe CAAttaf et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe IRBAB.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe IRBAB et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.
- Par ces motifs la commission décide :
- Match perdu par pénalité à l'équipe IRBAB en attribuant le gain du match à l'équipe CAAttaf qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe IRBAB 2ème infraction

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

AFFAIRE N° 072 RENCONTRE : SCM/CMBA(U19) du 20/04/2024

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 20/04/2024 à Miliana.
- Attendu que l'équipe SCM et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CMBA(amoinerie).
 - Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CMBA et annula la rencontre.
 - Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
 - Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.
 - Par ces motifs la commission décide :
 - Match perdu par pénalité à l'équipe CMBA en attribuant le gain du match à l'équipe SCM qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
 - Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe CMBA 1ère infraction .

AFFAIRE N° 073 RENCONTRE : CRBBEK/OM(U19) du 20/04/2024

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 20/04/2024 à Bordj emir khaled.
- Attendu que l'équipe OM et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CRBBEK.
 - Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBBEK et annula la rencontre.
 - Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
 - Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.
 - Par ces motifs la commission décide :
 - Match perdu par pénalité à l'équipe CRBBEK en attribuant le gain du match à l'équipe OM qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
 - Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe CRBBEK 11ème infraction .

AFFAIRE N° 074 RENCONTRE : CRBBEK/OM(U15) du 20/04/2024

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 20/04/2024 à Bordj emir khaled.
- Attendu que l'équipe CRBBEK et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe OM.

- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de
- l'équipe OM et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.
- Par ces motifs la commission décide :
- Match perdu par pénalité à l'équipe OM en attribuant le gain du match à l'équipe CRBBEK qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe OM 1ère infraction .

AFFAIRE N° 075 RENCONTRE : NRBBir/CRBBOK(U17) du20 /04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).

- Attendu que la rencontre était programmée le 20/04/2024 à DJENDEL.

-Attendu que l'équipe CRBBOK et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe NRBBir.

- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de
- l'équipe NRBBir et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.
- Par ces motifs la commission décide :
- Match perdu par pénalité à l'équipe NRBBir en attribuant le gain du match à l'équipe CRBBOK qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe NRBBir 1ère infraction .

AFFAIRE N° 076 RENCONTRE : NRBBir/CRBBOK(U19) du 20/04/2024

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).

- Attendu que la rencontre était programmée le 20/04/2024 à DJENDEL.

-Attendu que l'équipe CRBBOK et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe NRBBir.

- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de
- l'équipe NRBBir et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.
- Par ces motifs la commission décide :
- Match perdu par pénalité à l'équipe NRBBir en attribuant le gain du match à l'équipe CRBBOK qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe NRBBir 2ème infraction .

AFFAIRE N° 077 RENCONTRE : CRBAS/CRBAL(U15) du 20/04/2024

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 20/04/2024 à AIN SOLTANE.
- Attendu que l'équipe CRBAS et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CRBAL.
 - Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de
 - l'équipe CRBAL et annula la rencontre.
 - Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
 - Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.
 - Par ces motifs la commission décide :
 - Match perdu par pénalité à l'équipe CRBAL en attribuant le gain du match à l'équipe CRBAS qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
 - Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe CRBAL 4ème infraction .

Le président

D.MAZOUZI

LE SECRETAIRE,

M.CHERIEF

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**Séance du 23-04-2024****Etaient présents: MR.HADJ SADOK MOHAMED, DAF
MR.BENGOUFA ABD EL MALEK, SECRETAIRE****La séance fut ouverte à 10h00****Ordre du jour:****1- Etat des recouvrements des amendes**

CLUBS	CAT	B.O	DATE	RENCONTRE	N°-AFFAIRE	COM	MONTANT EN DA
OM	S	22	25-04-2024	OM - CSAT	143	Discipline	5.000.00 DA
CRBK	S	22	25-04-2024	CRBK - ESB	147	Discipline	5.000.00 DA
RCAM	S	22	25-04-2024	CAA - RCAM	148	Discipline	5.000.00 DA
CAA ATTAF	S	22	25-04-2024	CAA - RCAM	148	Discipline	500.00 DA
SCM	J	22	25-04-2024	SCM - CMBA	83	Discipline	7.000.00 DA
CMBA	J	22	25-04-2024	SCM - CMBA	83	Discipline	7.000.00 DA
MBTZ	S	22	25-04-2024	USD - MBTZ	022	D.O.S	15.000.00 DA
IRBAB	J	22	25-04-2024	IRBAB - CAA	071	D.O.S	15.000.00 DA
CMBA	J	22	25-04-2024	SCM - CMBA	072	D.O.S	15.000.00 DA
CRBBEK	J	22	25-04-2024	CRBBEK - OM	073	D.O.S	15.000.00 DA
OM	J	22	25-04-2024	CRBBEK - OM	074	D.O.S	15.000.00 DA
NRBBIR	J	22	25-04-2024	NRBBIR - CRBBOK	075	D.O.S	15.000.00 DA
NRBBIR	J	22	25-04-2024	NRBBIR - CRBBOK	076	D.O.S	15.000.00 DA
CRBAL	J	22	25-04-2024	CRBAS - CRBAL	077	D.O.S	15.000.00 DA

Très Important

Les amendes parues sur le présent bulletin officiel N°22 Du 25/04/2024.

Doivent être payées avant le 02 juin 2024.

Conformément aux dispositions réglementaires de l'article 133 des RG/FAF:

(Edition 2018),Parues au bulletin officiel N°22 Du 25-04-2024 payables au plus tard le 02-06-2024.

Les Amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la Ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe senior du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou/les ligues concernées.

La séance fut levée à 12h00

**LE SECRETAIR,
A.BENGOUFA**

**LE DAF,
M.HADJ SADOK**